

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois.

Le secrétaire de séance : Olivier REGORD.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 19 Pouvoirs : 3
DATE DE LA CONVOCATION	25 juillet 2023
SÉANCE DU	31 juillet 2023

Objet : Rapport du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022.

Présents : Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Jacqueline PUGET, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Rémy FREY, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Pascal DE LOUTCHEK, Olivier REGORD, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Alexandra BUTEL, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Jean-François CONTOZ, Jean BANAL, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à M. Alain BOYOD, Alexandra BUTEL donne pouvoir à Jacqueline PUGET, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER.

Le rapport annuel 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Le rapport ci-annexé présente l'ensemble des indicateurs techniques et financiers.

Selon l'article D.2 224 – 1 du CGCT, le présent rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le 31 juillet 2023, le présent rapport a été communiqué aux membres du bureau communautaire.

- **Après en avoir délibéré**, le Conseil communautaire :
- Acte la présentation du présent rapport

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-De_2023_095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2023

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	22 dont 3 pouvoirs
Contre :	-
Abstention :	-

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Olivier REGORD

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Téléréours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-De_2023_095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2023